

APSA/DAKAR

Atelier de recherche 2008

Thème : Participation politique en Afrique

**Evaluer la participation des femmes candidates aux
élections présidentielles de 2006 en R.D. Congo :
« Enjeux et défis »**

Auteur : Célestin MUSAO KALOMBO MBUYU
Université de Kinshasa
Département des Sciences Politiques et
Administratives
Celestinmusao@yahoo.fr
GSM : 00 243 998312373

INTRODUCTION

La présente réflexion a pour objectif d'analyser les stratégies utilisées par les femmes candidates, déterminer les défis et les problèmes auxquels ces femmes ont été confrontées dans la compétition électorale, déterminer le parcours sociopolitique des candidates et enfin proposer les stratégies qui peuvent renforcer les capacités des femmes congolaises dans la participation politique.

En effet, depuis plusieurs décennies et surtout après la deuxième guerre mondiale, on a assisté à une véritable révolution féminine. Plusieurs mouvements de revendication des droits de la femme virent le jour en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique sous l'impulsion de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la déclaration américaine des droits des citoyens, de la charte des droits des citoyens, etc.

En dépit des efforts et des progrès enregistrés dans certains coins du monde, la situation de la femme demeure en général très dramatique. En Afrique mieux au Congo, la politique reste encore un domaine presque majoritairement masculin où existent de nombreuses discriminations de fait entre les hommes et les femmes. Coquevery Vidrovitch (1991 :126-130) notait : « Dans les sociétés traditionnelles, la domination de l'espace politique par les hommes était la règle, même si elle n'excluait pas une certaine présence de femmes ».

Dans la pratique, la participation à la vie citoyenne, par exemple, est encore profondément influencée par la position de l'individu, son appartenance sexuelle, sa classe sociale, son âge et quelque fois son appartenance à une caste. Ainsi, pendant des siècles, seules les élites ont participé à la vie citoyenne. Plus tard, la politique s'est démocratisée, mais a été un domaine réservé aux hommes. Les femmes, reléguées à la sphère domestique, n'ont commencé que récemment en Afrique à participer à la vie citoyenne, mais davantage dans leurs associations que dans l'arène politique.

Cependant, par leur dynamisme et leur mobilisation, elles ont commencé à changer le paysage politique dans lequel elles commencent à se signaler de même qu'elles ont obligé les politiciens mâles et la société civile à intégrer les revendications pour la protection et l'extension de leurs droits spécifiques et leur reconnaissance comme l'affirme A. Longchamp (2001:222-226), l'extrême lenteur des améliorations apportées au destin des femmes dans le monde et la résistance universelle au changement du statut de la femme. Au Congo comme dans la plupart des pays de l'Afrique noire, la situation de la femme présente jusqu'à nos jours un tableau sombre, expression de la politique africaine post-coloniale du genre.

En quatre décennies des indépendances, cette politique s'est caractérisée par une faible participation de la femme africaine ou mieux congolaise à la vie politique du pays. Il en est de même pour ce qui est de l'instruction et de l'accessibilité à certains emplois, tel est le cas du service militaire, de la police, de la sécurité et autres, à quelques exceptions près, qui amenèrent la femme dans les forces spécialisées de parachutage (voir Centre d'instruction de N'Djili en 1966). En réalité, cette politique d'émancipation n'a pas servi la cause de la femme. Elle fut plutôt mise au service de la politique de renforcement de la dictature comme le note Kale A.M. (s.d :6). Bref, les régimes dictatoriaux africains d'après les indépendances plantèrent les décors nécessaires pour la pérennité de ces inégalités.

En effet, le vent de la démocratie, de la liberté qui a soufflé à travers l'Afrique vers les années 1990 a emporté les vieilles traditions et eut un impact fondamental sur l'accès des femmes à divers domaines de la vie sociopolitique, y compris ceux dits spécialisés. La quasi totalité des journaux ne cesse de faire mention de cette nouvelle dynamique féminine grâce au nombre de plus en plus croissant d'articles consacrés aux problèmes des femmes. Il en est de même pour ce qui est de l'audiovisuelle. Tout observateur avisé peut facilement réaliser que les programmes radio-télévisés des chaînes du Congo-Kinshasa comprennent quotidiennement au moins une émission réservée aux femmes, à l'élite féminine candidate. Il faut également insister sur le fait que régulièrement, il se tient à Kinshasa, des séminaires, forums, ateliers sous l'impulsion des femmes.

L'année 2006 est une année charnière pour les femmes élites congolaise, car elles ont décidé de briser le plafond de verre ⁽ⁱ⁾ et de s'introduire dans les sphères décisionnelles par la voie démocratique. Sortant d'un conflit armé qui a duré plus de cinq ans, la RDC a inclus des dispositions dans la nouvelle constitution adoptée par voie référendaire le droit des femmes à une représentation équitable au sein des institutions publiques, garantissant ainsi la mise en route de la parité homme-femme dans la vie politique. Les dispositions légales évoquées démontrent clairement l'existence d'une prise de conscience dans l'esprit de certains leaders politiques congolais, et plus encore des femmes congolaises, de promouvoir l'égalité en genre.

Le processus électoral décrété pour mettre fin à la crise de légitimité en RDC a poussé les femmes élites à s'engager au sein des organisations féminines et des regroupements politiques féminins, à la constitution d'un réseau pour les femmes qui s'embarquent dans la politique. Ces organisations et regroupements féminins ont constitué un lobby efficace en faveur des candidates par dessus les clivages de partis politiques. C'est le cas de la création d'un cadre d'échange, de partage permanent d'expérience, de convivialité, de fraternité et d'union des femmes dans la lutte pour l'avènement d'un Etat de droit et de démocratie en RDC. Au-delà de cette exigence légale liée aux élections, les femmes élites ont cherché à élargir leur champ d'action par la création de nouveaux réseaux de partenariat et des ressources, de contacts avec les médias pour influencer sur l'opinion publique ainsi qu'avec les partis politiques pour les alliances au sein des institutions qui se mettent en place comme l'illustre si bien le cas de la naissance de l'Alliance de la Majorité présidentielle (AMP) et de l'Union pour la Nation (l'UN). Car, les enjeux des élections en RDC sont de plusieurs ordres, au-delà de la participation des femmes et des femmes élites au scrutin, le grand défi consiste pour les femmes leaders à doter le pays d'un nouvel ordre politique et asseoir les mécanismes démocratiques de gestion qui permettent aux citoyens de participer au pouvoir par l'entremise des dirigeants capables de relever le défi de reconstruction-construction du pays.

Le tour d'horizon sur cette littérature relativement complexe nous a tout de même éclairé sur l'engagement politique de l'élite féminine en RDC. Tout laisse entrevoir cependant que l'origine des femmes leaders (élites), leur position idéologique et leurs gestes et actions diffèrent selon le contexte politique en présence. Une nette différence peut être établie entre l'élite féminine du parti-Etat et celle évoluant dans le cadre du pluralisme politique suite au déclenchement du processus démocratique en 1990 et surtout au processus électoral décrété depuis la fin du dialogue intercongolais pour 2006.

Le processus des années 1960 à 1965 s'est caractérisé par l'élite mâle au sein des partis politiques et la montée des associations ethniques, tribales avec les conséquences que cela a entraînées. Pendant la période de transition démocratique de 1990 à 1997, 2003 à 2006, on a assisté à une émergence des femmes élites décidées à s'embarquer en politique.

Cette réflexion tente de répondre aux interrogations suivantes, à savoir : quels sont les facteurs de participation des femmes candidates aux élections présidentielles en RDC ? A quelles couches sociopolitiques appartiennent ces femmes ? Défendent-elles une position autonome ou dictée dans leurs stratégies de mobilisation des électeurs dans la compétition électorale à partir des gestes, faits et paroles ? Quels sont les rapports que ces femmes entretiennent entre elles et avec les autres candidats masculins ?

Répondre à ces interrogations à première vue, nous conduit aux hypothèses selon lesquelles la participation des femmes au processus électoral en RDC et singulièrement au scrutin présidentiel de 2006, relève des facteurs endogènes (les lois du pays relatives aux droits de l'homme, à l'égalité homme-femme, à la parité) et exogènes (les conférences internationales sur les femmes, les conventions internationales, etc.) à la société congolaise. En outre, l'ouverture à la démocratie du système politique congolais semble être un facteur déterminant à la participation féminine au processus électoral engagé depuis la fin théorique des confrontations armées entre belligérants.

Lorsqu'on examine le parcours de ces femmes élites candidates, on constate la formation d'une oligarchie féminine, tel est le cas des femmes candidates (membres, animatrices des partis politiques, mouvements féminins) proches du pouvoir politique ou de l'opposition. Les candidats engagés dans la course du fauteuil présidentiel ont utilisé une multitude de stratégies afin de convaincre l'électorat.

Fort de la majorité des femmes par rapport aux hommes à raison de 52 pour cent contre 48 pour cent, les observateurs n'ont pas hésité à affirmer que le scrutin en RDC sera féminin. A l'occasion de la journée internationale de la femme axée sur le thème : « Les femmes dans la prise des décisions par les élections », la Commission Electorale Indépendante n'a qu'un seul message : la mobilisation des femmes aux élections. Ceci a amené les femmes à compter plus sur le soutien des femmes électrices conformément au slogan « femmes, votez pour femmes ». L'observateur a noté les rapports de complicité et de fois une autonomie affichée par les candidates et candidats dans le contexte de la compétition électorale.

La réalisation d'une pareille réflexion, requiert une démarche méthodologique soutenue par des sources appropriées. Nous avons compulsé une documentation riche dont les revues scientifiques nationales et internationales, les ouvrages et écrits isolés d'autres chercheurs qui traitent de la question. Nous avons fouillé les documents d'archives du Ministère de l'Intérieur, de la Commission électorale indépendante afin d'examiner la question des partis politiques et leur leaders, en avons analysé le contenu et rassemblé les données historiques.

En tant qu'acteur et témoin du contexte électoral, nous avons directement observé les faits et évalué les stratégies des candidats et candidates engagés dans la course du fauteuil présidentiel. Les témoignages nous ont été fournis par les personnes (observateurs, témoins des candidats, etc.) qui ont vécu certains événements décrits dans

cette réflexion. Ce qui nous a permis d'analyser le comportement des acteurs face au contexte électoral et son incidence sur le score réalisé par les femmes candidates par rapport aux candidats masculins.

Les interviews nous ont permis de délier les langues de certains candidats et candidates, leurs états-majors respectifs afin de connaître leur projet de société, leur parcours sociopolitique et les défis à relever. Nous avons analysé les affiches des candidates et candidats (photographies) afin de comprendre le sens des messages qui les accompagnent dans cette sociologie électorale.

Ces femmes candidates au scrutin présidentiel en RDC sont considérées à tort ou à raison comme élites, leaders. En effet, la question de l'élite avait déjà été obscurcie par celui-là même qui l'a mise en relief (Vilfredo Pareto 1988 :930). Car, entourée d'une conception contradictoire : d'une part, elle est considérée comme le sous-groupe qui cherche l'hégémonie au sein de chaque groupe (ou de chaque sous-système social), ce qui ne permet pas de penser l'élite comme homogène. Mais d'autre part, est introduite l'idée de circulation des dirigeants, ce qui suggère au contraire un processus d'homogénéisation et entraîne la permanence de l'opposition dominants/dominés, quels que soient les changements sociaux comme le rappelle G. Busino (1992). Ce qui a conduit V. Pareto à préciser que l'Excellence est moins la reconnaissance d'un talent individuel (réputé inné) qu'un fait social : résultat d'actualités, d'inculturation, de socialisation, par lesquelles un groupe social parvient à faire passer certaines de ces capacités pour supérieures.

Dans tous les cas, élite, c'est ce qu'il y a de meilleur, de plus distingué (Debove, R. et Rey, A. 1967 :733). L'élite n'est pas un état passif et statique. C'est un état actif et dynamique, un statut mouvant qui suppose une quête permanente, un mouvement soutenu et assidu vers l'excellence, vers la distinction.

Dans la mesure où les femmes candidates sont considérées comme des leaders, il y a là une dimension de leadership qui repose selon Peter Druker (2000 :111) sur la capacité à faire quelque chose que les autres ne peuvent pas faire ou trouvent difficile à faire, même mal. Il repose, ajoute-t-il, sur les compétences de base grâce auxquelles le producteur ou le fournisseur rencontre les attentes du marché ou du client.

Il faut noter que la notion de leadership, à tous les niveaux, englobe de nombreux aspects. Il y a la vision, la capacité d'inspirer les autres aussi bien que d'organiser et de gérer le pouvoir, d'assumer les responsabilités, de servir la société dans son ensemble.

Le leadership politique féminin que recouvrent ces femmes dans le contexte de cette réflexion est une forme de mobilisation et de « guidance » la plus envisagée dans le domaine public. Une modalité de l'exercice du pouvoir, toutes les formes du pouvoir. Il s'agira plus question de convaincre, influencer, persuader et orienter plutôt que menacer, prescrire et imposer.

Selon les féministes, le leadership politique féminin, c'est la manière propre de diriger reconnue aux femmes, c'est-à-dire la participation des femmes à la décision.

La participation des femmes aux élections selon le scrutin déterminé par le cadre légal les organisant, devient un engagement de chacune des femmes à prendre part

aux discours, à la prise de décisions devant diriger la collectivité soit directement, soit indirectement. La participation est aussi l'intérêt que chaque citoyenne et citoyen manifeste vis-à-vis de la marche du pays lorsqu'il apporte le meilleur de lui-même pour que l'honneur de la nation soit sauvegardée comme l'affirme Kapanga (2005 :180-181). Participer en politique c'est prendre part aux activités à divers degrés fin d'exprimer son opinion, de défendre des intérêts communs ou encore de protester contre un état de fait en vue de valider ou d'infléchir les actions des gouvernants (Alcaud, D. et Bouvolt, L. 2004 : 246).

La première partie de cette réflexion est une présentation des conférences internationales sur la promotion des femmes et des textes de droit. La deuxième partie décrit le profil, le parcours sociopolitique et les projets de société des candidates. La troisième partie analyse le score réalisé par les femmes candidates au scrutin présidentiel par rapport aux candidats masculins et met en exergue les obstacles sociopolitiques liés aux exigences électorales. La dernière partie expose les défis et les voies de contour pour l'amélioration du score des candidatures féminines aux prochains scrutins.

I. LES CONFERENCES INTERNATIONALES SUR LA PROMOTION DES FEMMES ET LES TEXTES DE DROIT

Au cours de dix dernières années, la situation des femmes est arrivée au premier plan des débats politiques internationaux. Plusieurs conférences et résolutions majeures des Nations Unies ont lancé un appel à une plus grande égalité pour les femmes et les hommes et à une amélioration des opportunités qui leur sont offertes. Et les gouvernements sont de plus en plus nombreux à reconnaître que le progrès de la condition de la femme est essentiel pour la réalisation des objectifs en matière de gestion (cfr. Les objectifs du millénaire pour le développement). Être née femme a un impact sur les opportunités offertes au sein de toutes les sociétés, mais les conditions spécifiques auxquelles sont confrontées les femmes varient d'une société à une autre. Et sur tous les continents, l'inégalité et la disparité entre les femmes et les hommes demeurent encore frappantes. C'est pourquoi, les progrès des femmes en matière de représentation politique accusent encore de retards considérables et la RDC, ne fait pas exception.

A ce titre, quatre conférences mondiales ont été tenues d'une manière consécutive dans les différents coins de la planète.

- La première, tenue au Mexique en 1975, prôna le rôle des femmes liés aux conditions politiques, économiques, sociales et culturelles qui les empêchent de progresser et que les facteurs qui déterminent l'exploitation économique, la marginalisation et l'expression des femmes procèdent d'inégalité, d'injustice et des situations d'exploitation chronique à tous les niveaux comme le note Bolie, M. (1996 : 2).
- La deuxième, tenue à Copenhague en 1980, déclara que l'égalité entre les hommes et les femmes implique non seulement une reconnaissance juridique et une élimination de la discrimination de sexe, mais aussi l'égalité des droits des responsabilités et des possibilités pour la participation des femmes au développement en tant que bénéficiaires et protagonistes actives (N.U 1995 :11). En effet, cette deuxième conférence a adopté des recommandations concrètes pour que les femmes occupent la place qui leur revient dans le monde du XX^{ème} siècle. Pourtant, si les progrès accomplis jusqu'à présent sont certes non négligeables, il reste beaucoup à faire.

- La troisième, tenue à Nairobi en 1985, a connu un succès significatif, consacré à la pauvreté et à l'éducation.
- La quatrième, tenue à Beijing en Chine en septembre 1995 consacrée à la promotion de la femme, et elle avait le souci de voir la femme participer pleinement à tous les niveaux de prise de décision. (ii) Cette conférence mérite une mention particulière de par le fait qu'elle a marqué un tournant décisif dans la marche des femmes vers la responsabilisation et le leadership social. Elle a permis d'abord de confirmer que la question de l'égalité des sexes, dans toutes ses dimensions, était désormais reconnue par l'ensemble de la communauté mondiale comme composante essentielle du processus de développement. Cette reconnaissance peut permettre de corriger plus efficacement les inégalités entre hommes et femmes.

S'agissant des textes de droit, ceux-ci sont à situer au niveau national, régional et international.

- Au niveau national : la constitution de la transition, promulguée le 4 avril 2003 par le Chef de l'Etat, marque la volonté politique de promouvoir les questions d'équité et d'égalité de genre en RDC. En effet, l'article 51 dispose :
 - l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer le respect de la promotion de ses droits ;
 - l'Etat a l'obligation de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la pleine participation de la femme au développement de la nation dans tous les domaines, notamment économique, social et culturel ;
 - l'Etat doit prendre les mesures suffisantes pour lutter contre toutes formes de violence faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée ;
 - la femme a droit à une représentation significative au sein des institutions nationales.

La constitution dite de la 3^{ème} République promulguée le 18 février 2006 garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans les institutions nationales. L'article 14 stipule que les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assure la protection de la promotion de ses droits dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel afin de lui permettre de participer au développement de la nation.

- Au niveau régional
 - La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
 - Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de la femme.
 - La déclaration solennelle des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays membres de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.
- Au niveau international, la RDC est partie prenante des instruments internationaux suivants :

- La déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée et proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 317A (III) du 10 décembre 1948 contenue dans le Bulletin Officiel du Congo de 1949. Cette déclaration précise en son article premier le caractère libre, l'égalité en dignité, en droits et libertés fondamentaux pour tous les êtres humains, hommes et femmes sans distinction.
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ratifié par la RDC le 1^{er} novembre 1976 reconnaît les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, à déterminer librement de leur statut politique, à disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Il reconnaît à toute personne le droit de jouir des conditions de travail justes et équitables, d'avoir un niveau de vie décent, de jouir du meilleur état de santé physique et mentale et du droit à l'éducation sans discrimination.
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et ratifiée par la RDC (ordonnance-loi n° 85-040), promouvoir les femmes dans tous les domaines politique, économique, social et culturel.
- La convention sur les droits politiques de la femme, ouverte à la signature et à la ratification par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 640 (VI) du 20 décembre 1952 entrée en vigueur le 17 juillet 1954 ; la RDC y a également adhéree. Ce texte reconnaît aux femmes le droit de vote et d'éligibilité dans toutes les élections, dans des conditions d'égalité avec les hommes, sans aucune discrimination. Elles reconnaissent également aux femmes les mêmes droits que les hommes d'occuper tous les postes publics et d'exercer toutes les fonctions nationales, sans aucune discrimination.
- La résolution 1325 du conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité demande aux Etats membres d'accroître le nombre de femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes nationaux et dans les représentations sur le terrain pour la prévention, la gestion et le règlement des différends.

II. PROFIL, PARCOURS SOCIOPOLITIQUE, PROJETS DE SOCIETE ET STRATEGIES UTILISEES PAR LES CANDIDATS ET CANDIDATES

1) Le profil des candidates

Les candidats et candidates au scrutin présidentiel doivent être des femmes et des hommes soucieux des intérêts du peuple capables et disposés à rendre des comptes. Ils doivent être à l'écoute du peuple pour identifier ses problèmes et s'associer dans la recherche des solutions. Le but ultime étant le bonheur de tout le peuple congolais. Aussi, les candidats présidents de la République devront-ils posséder des aptitudes : intellectuelles, politiques, sociales, économiques et morales leur permettant, au cas où ils sont élus, de remplir leur mission à la grande satisfaction des électeurs. Il s'agit donc de véritables élites capables de gérer les intérêts de la population.

2. Le parcours sociopolitique des femmes candidates au scrutin présidentiel de 2006

Obtenir des renseignements sûrs et précis même auprès des sujets eux-mêmes, sans ambiguïté, des éléments de base en ce qui concerne la trajectoire des candidats aux différents scrutins organisés au pays est parfois difficile. Les questions relatives au diplôme (niveau d'étude), lieu d'origine, passé sociopolitique sont des enjeux majeurs dans le contexte électoral, donc susceptibles de « manipulation » mémorielle comme le notent Omasombo J. et Kennese (2006 :7).

Le 30 juillet 2006 est la date de la tenue du premier tour des élections présidentielles combinées des élections législatives nationales. Mais, avant les élections proprement dites, il y a eu des opérations de dépôt des candidatures au niveau de la Commission Electorale Indépendante (CEI).

A l'issue de ces opérations d'enregistrement des candidatures, on a noté trente trois candidats ayant remplis les conditions légales pour prétendre à briguer le mandat du président de la République. Sur les trente trois candidats alignés dans la course vers le fauteuil présidentiel, quatre femmes s'étaient présentées. Il s'agit de Mesdames Nzuzi wa Mbombo Catherine Marthe, Mpoyo Kasavubu Justine, N'Landu Kavidi Wivine, et N'Landu Mpolo Thérèse.

Qui sont ces femmes ? Et quel est leur parcours sociopolitique ?

- Nzuzi WA Mbombo Catherine Marthe :

Née à Tshumbe Sainte marie le 19 décembre 1944, elle est Lulua, originaire du Kasai Occidental. Elle effectue des études de secrétariat de direction, puis est nommée bourgmestre de la commune de Ndesha à Luluabourg (Kanaga). En 1967, elle devient présidente de la section du MPR et Bourgmestre de Kalima à Kinshasa avant d'être nommée Commissaire urbaine (Gouverneur) de la ville de Kinshasa en 1970 ; et ensuite, Gouverneur de la Région du Bas-Zaïre du 17 juillet 1972 au 21 mai 1975.

Mise à la disposition du Ministère de l'Intérieur jusqu'au 2 septembre 1980, elle devient membre du Bureau du Conseil législatif puis membre du Comité Central du MPR à partir du 2 septembre 1980 (2^{ème} Vice-Présidente de son Bureau, de mars 1984 à janvier 1985). Occupant le poste de Gouverneur de la ville (Province) de Kinshasa du 26 avril 1986 au 10 février 1987, elle est suspendue de ses fonctions suite à un conflit avec Félix Vunduawe, le Ministre de l'Intérieur. Administratrice des sociétés en 1990, elle est co-fondatrice du MPR/Fait privé et principale animatrice des femmes des Forces Politiques du Conclave (FPC), la mouvance présidentielle. Après la chute du régime Mobutu en 1997, elle prend la tête du parti politique MPR/Fait privé dont elle se dispute la direction avec le Professeur Félix Vunduawe. Elle participe au dialogue intercongolais en 2002 où elle pose sa candidature à la Vice-Présidence de la République pour le quota de l'opposition politique. Sans appui de Kabila Joseph, qui lui préfère Z'Ahidi Ngoma ; elle n'obtient, lors de la formation du gouvernement de transition le 30 juin 2003 sous sa formule « 1+4 » que le poste de Ministre de la Solidarité et des affaires Humanitaires (Omasombo.J. et Kannese 2006 :10)

Nzuzi wa Mbombo est aussi membre co-fondatrice du CAT (Club des Amis de la Territoriale). Doyenne (61 ans) de toutes les femmes sur la scène politique congolaise.

Elle est propriétaire d'une chaîne de télévision (GLOBAL TV) et possède notamment un hôtel et est veuve, mère de six enfants.

- Mpyo Kasa-Vubu Justine

Fille du premier Président du Congo indépendant, est licenciée en Sociologie à l'Université de Louvain (Belgique), elle a mené une carrière de fonctionnaire au Haut-Commissariat pour les réfugiés aux Nations Unies, à Genève. Elle poursuivra ses travaux au Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres naturels (UCL) et au Centre d'études africaines (ULB). Farouche opposante au régime de Mobutu, elle représente l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social, de E. Tshisekedi) au Benelux de 1992 à 1995. Elle est ensuite Secrétaire Nationale aux Relations Extérieures de ce parti jusqu'à sa nomination, le 22 mai 1997 comme Ministre de la Fonction Publique de la nouvelle République démocratique du Congo de Laurent Désiré Kabila. Mais, elle démissionne quelques mois plus tard pour non prise en compte de son projet de rémunération des fonctionnaires de l'Etat.

Elle sera ensuite ambassadrice Plénipotentiaire de la RDC en Belgique et auprès de l'Union Européenne. Elle finit par fonder son parti : le Mouvement des Démocrates (MD) en 1988. La cinquantaine révolue, elle est originaire du Bas-Congo, comme le note Amina (2006 :20).

- N'Landu Kavidu Wivine

Détentrice d'une licence en philosophie et lettres à l'Université de Lovanium (UNIKIN) en 1973, elle a été nommée successivement Directeur général de l'Institut de Recherche scientifique (1978 à 1981) et en août 1980, Secrétaire Général à la Condition Féminine. Elle démissionne de ses fonctions en avril 1981, puis fut Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (1994 à 1996) et ministre de la Coopération internationale (1996 à 1997) sous le régime Mobutu, avant de partir s'exiler avec son mari.

Elle a siégé au bureau Politique du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution). Elle a aussi eu à diriger l'UFERI (Union des Fédéralistes et des Républicains indépendants), le parti de son défunt époux Ngunz-A-Karl Inbond (ancien Premier ministre et diplomate congolais), Veuve, âgée de 56 ans, elle est mère de trois enfants. Elle se fait remarquer par sa sobriété, même : sur le plan vestimentaire. Elle a du sang royal dans les veines (elle est issue d'une famille royale, originaire de la Lukaya dans la province du Bas-Congo).

Wivine N'Landu Kavidu est aussi une poétesse connue surtout pour sa collection (Leurres et Lueurs »).

- N'Landu Mpolo Nene Marie-Thérèse

Cette femme, juriste de formation est une personnalité politique de la RDC. Elle devient avocate près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, ensuite conseillère juridique à la Présidence de la République sous Mobutu et devient la première femme Directrice de Cabinet du Premier Ministre sous Ngunz-A-Karl Inbond, son beau-frère. Elle est la sœur biologique à N'Landu Kavidu Wivine, elle aussi candidate à la

magistrature suprême. Fille de Jean N'Landu Nsenda et de Louise Mpolo est mariée au professeur Noël Mbla Nkondi et mère de quatre enfants. Entant qu'avocate, N'Landu a plaidé beaucoup de cas importants en RDC. Candidate du parti Congo-Pax à la Présidence pour les élections présidentielles de juillet 2006.

En novembre 2006, elle défend notamment le recours déposé par Jean Pierre Bemba devant la Cour Suprême de Justice contre les résultats du second tour des présidentielles.

L'examen du parcours sociopolitique des candidates laisse présager qu'il s'agit là des femmes combattantes, informées, engagées et courageuses. Mais ce sont aussi des femmes qui constituent une sorte d'oligarchie politique bénéficiant de l'appui efficace de la machine politico-administrative. Dans tous les cas, ce sont des élites.

3) Projet de société des femmes engagées dans la course présidentielle

La constitutionnalisation de la parité en RDC a ouvert le chemin du pouvoir politique aux femmes « méritantes » dans l'accession à la vie publique par la voie des urnes.

C'est ainsi que Mme Wivine N'Landu Kavidi au plan politique a prôné de restaurer un Congo uni, fort et indivisible. A cela s'ajoute la moralisation de la vie publique, la restauration de la dignité du Congolais et de la responsabilité de l'homme politique congolais et d'un Etat de droit.

En tant qu'Etat et nation, sur le plan diplomatique, la présidente de l'Union pour la défense de la république (UDR), promet de s'impliquer une fois au sommet de l'Etat dans la mise en œuvre d'une diplomatie centrée sur les intérêts de la RDC d'abord, ceux de la région des Grands Lacs ensuite avec tous l'ensemble du continent africain enfin.

Madame Justine Mpoyo Kasa-Vubu prône l'instauration d'une nouvelle conscience nationale, la défense du pays menacé d'implosion. Elle promet de restaurer la conscience des Congolais afin qu'ils comprennent la chance qu'ils ont d'avoir un grand et beau pays convoité par les puissances occidentales. Cette présidente du mouvement des démocrates (MD) plaide pour l'instauration d'une coopération basée sur l'égalité et la reconnaissance mutuelle (Forum Des AS n° 2643 :10).

Madame Nzuzi wa Mbombo Catherine Marthe, cette doyenne sur la scène politique congolaise héritière du parti de Mobutu (MPR), prône le libéralisme et la décentralisation économique dans le secteur de production des services. Cette candidate du MPR opte pour l'édification d'un Etat de droit, unitaire.

Madame Thérèse N'Landu Mpolo Nene, sous le label de son parti politique Congo Pax, elle prône l'instauration de la dignité humaine par la mise en place d'un Etat de droit, respectueux des libertés individuelles.

Entre les lignes, les projets de société de ces quatre candidates ne sont pas fondamentalement différents de ceux des candidats masculins qui convoitent le fauteuil présidentiel (Joseph Kabila, Jean Pierre Bemba, Azarias Ruberwa, Oscar Kashala, etc.). Tous se disent prêts à rompre avec la déchéance de la nation congolaise, à lutter contre la pauvreté par la bonne gouvernance et par les réformes rigoureuses sur le plan politique et

diplomatie (paix, sécurité, stabilité politique et justice indépendante, restaurer la crédibilité internationale des missions diplomatiques, promouvoir la politique de bon voisinage et de l'intégration régionale) quand bien même Joseph Kabila prône quant à lui la sociale démocratie.

Sur le plan économique (Croissance économique forte, durable et équitable, réduction du chômage, renforcement du secteur privé et rationalisation du rôle de l'Etat). Alors que sur le plan social, tous les candidats et toutes les candidates mettent en vedette la réduction de la pauvreté, investissements dans les services sociaux de base (santé et éducation), la politique des revenus et protection sociale.

Ainsi, le projet de société dans le contexte électoral congolais ne semble pas être le critérium de choix du souverain primaire étant donné que beaucoup de facteurs sont à prendre en compte, notamment sociologiques, culturels, économiques, etc.

4) Stratégies utilisées par les femmes candidates dans la compétition électorale

A l'issue du dialogue intecongolais tenu à Sun City en Afrique du Sud, un accord politique a été signé et un ordre juridique adopté pour gérer la période de la transition, une étape importante avant de passer aux élections nationales afin d'instaurer les institutions démocratiques.

Les femmes congolaises dans leur quasi totalité n'ont ménagé aucun effort, en tant qu'actrices concernées par l'organisation de ces élections, pour y examiner les textes de lois y relatifs et ont fait des recommandations appropriées aux institutions compétentes. Elles ont mené des actions de lobbying auprès des autorités du pays, organisé des séminaires de formation sur le genre et la parité homme-femme, participé à plusieurs assises ainsi qu'aux séminaires de formation sur divers thèmes organisés avec l'appui de la communauté internationale. L'intériorisation de l'appropriation du bien fondé des élections par les femmes explique leur engagement dans la campagne d'identification et d'enrôlement des électeurs ainsi que leur participation active aux opérations référendaires. Il va sans dire que pour mener à bien leur lutte, les femmes congolaises ont bénéficié des séminaires de renforcement des capacités qui leur ont permis de mieux comprendre les enjeux, d'évaluer les défis face aux objectifs de développement et de se jeter dans l'arène politique. Les thèmes aussi variés que riches en enseignement, parlant de la mobilisation face au défis des objectifs du millénaire pour le développement sont : la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, la lutte contre la pauvreté, etc.

Les thèmes sur la lutte contre la corruption, l'impunité, les systèmes électoraux et le leadership exemplaire ont permis aux femmes congolaises d'avoir un outil efficace devant mesurer la portée de leur décision quant au choix des dirigeants et à l'engagement politique conscient comme candidate en agissant sur son environnement.

Cette période a vu les femmes militantes accroître leur rôle et performance au sein des partis politiques et au niveau des acteurs non étatiques (société civile). Notons que les différents thèmes ci-haut cités ont été initiés par les organisations féminines ainsi que d'autres partenaires dont le bureau du genre et la division électorale de la MONUC.

L'approche de proximité a été privilégiée comme stratégie de campagne des candidates, leur permettant en même temps d'affûter leur perception des problèmes des communautés qu'elles auront à répercuter au niveau des organes délibérants aux échelons national, provincial, urbain et local.

Quant aux stratégies proprement dites, il faut noter que les dernières élections qui viennent de se tenir en RDC, ont ouvert un nouveau champ de recherche pour les analystes politiques ; il s'agit du champ de la sociologie électorale.

Longtemps convoitée, suite aux longues années de dictature et de monopartisme sous le régime Mobutu qui ont dépouillé cette discipline de toute sa substance, elle se voit aujourd'hui enrichie par la matière née de dernières élections dites transparentes et démocratiques après celles de 1965.

En effet, l'observation attentive du déroulement des élections présidentielles fait état d'une multitude des stratégies utilisées par les candidates et les candidats parmi lesquelles il faut citer : la musique, le théâtre, les affiches, le slogan, le discours politique. De nos jours, la musique a fait une excessive immixtion dans les affaires politiques, immixtion soutenue par deux besoins : la propagande pour façonner les politiciens et les gains pour les musiciens.

La musique congolaise actuelle a créé déjà son style dans le domaine politique. Les musiciens ont mis sur pied une méthode « made in Congo » de lancer les hommes politiques par la musique, de les présenter au public, de les encourager, de les soutenir, de les populariser dans le seul but de façonner leur image. Quant à son contenu, la musique d'agrément exprimant surtout la joie se distingue de la musique de circonstance. Cette dernière accompagne le cœur, l'âme dans l'extériorisation de certains sentiments, de certaines émotions ressenties à l'occasion de divers événements marquant la vie de l'individu ou de la collectivité. C'est l'exemple de la chanson « votez, votez, Kabila to ko votez biso nyonso kabila Kabange mokonzi » de Tshiala Muana en faveur du candidat Joseph Kabila Kabange lors des élections présidentielles dernières. Le sens réel de cette chanson fut de convaincre et d'intérioriser l'opinion publique à sa candidature.

Le théâtre est « une arme puissante » et beaucoup de pays en Afrique, en Inde ou en Amérique latine ont compris cela comme le souligne Eslin M cité par Yoka (1999 :19). Dans le contexte de campagne électorale, le rôle qu'a joué le théâtre était énorme, celui de façonner l'image du politique. La troupe théâtrale Tout-Mahaut a présenté régulièrement les bienfaits du candidat président Joseph Kabila en montrant comment la paix est rétablie à l'est du pays, dans le seul but de convaincre et intérioriser l'opinion publique à sa candidature.

Les affiches utilisées dans le contexte de campagne électorale avaient un double rôle : d'abord la diffusion d'information générale : le texte des lois, les règlements, programmes et horaire de spectacle (Cayrol 1991 : 449). Ensuite, la publicité c'est-à-dire frapper le public même lorsqu'il ne cherche pas l'information. D'où la variété des techniques propres à capter l'attention : couleur vive, illustration frappante, multiplicité de format, etc. les affiches se lancent à l'attaque du passant et exerce sur son regard une sorte de violence psychique. Les femmes et les hommes candidats aux présidentielles de 2006 ont présenté les grandes photos accompagnées de certains écrits forts synthétisant leur vision.

Le slogan a été aussi une stratégie déterminante pour les candidates et candidats engagés dans la course du fauteuil présidentiel. Parmi ces slogans il faut citer :

- Igwe pour le candidats Jean Pierre Bemba et Joseph Kabila ;
- Momemi maki abundaka té. Asuwanaka te, pour le candidat Joseph Kabila ;
- Mwana Mboka pour le candidat Jean Pierre Bemba ;
- Maboko Mpembe pour le candidat Oscar Kashala.

Au-delà de toutes ces stratégies, un homme politique doit savoir convaincre à travers un message cohérent qui se traduit par un discours politique adapté aux aspirations du peuple. « Ce qui se conçoit bien s'annonce clairement et le mot pour le dire arrive aisément » dit un adage. Le savoir communiquer d'après Michel Bongrand : « parler pour être entendu, puis pour être compris, puis pour être apprécié ». C'est ainsi que les médias (la télévision, la radio, le journal, etc.) ont été utilisés par les femmes et les hommes candidats pour faire passer leur message, atteindre le public. La campagne électorale s'est présentée pour ces femmes et hommes politiques comme une séquence privilégiée de construction de la réalité politique à laquelle tous les acteurs de la vie politique ont contribué.

En effet, tous les « démons » ont été mis à contribution pendant les joutes électorales. C'est l'adage « tout chemin mène à Rome » qui a été beaucoup utilisée. Les candidates et candidats à différents niveaux ont consulté prêtres, pasteurs, marabouts ; féticheurs et charlatans de toutes sortes (Manduakila 2006 :3).

La campagne électorale a regroupé en son sein toutes sortes de pratiques liées à la culture des Congolais. L'essentiel étant d'être élu, plusieurs candidats ont recouru à des stratégies susceptibles de leur garantir la victoire face à la multitude d'adversaires. Les candidats d'obédience catholique ont été étroitement liés à leurs prêtres dont ils attendaient outre le mot invitant les fidèles à voter pour eux, aussi une prière particulièrement efficace pour triompher. Même les plus irréguliers aux messes n'ont pas raté l'occasion d'étaler leur foi douteuse en prévision des élections. D'autres chrétiens candidats ont multiplié leur fréquence au culte et entretenu subitement des relations avec des pasteurs. En fait, ils vont au culte, non pour écouter le message ou la prédication, mais pour être vus des fidèles et ainsi espérer gagner leurs voix.

D'autres candidats, par animisme ou esprit fétichiste très prononcé ont recouru aux marabouts féticheurs et toutes sortes de charlatans pour envoûter les électeurs lors de la bataille électorale. C'est de la sorte qu'on voit des candidats recueillir du sable dans certaines communes sur instruction de leurs maîtres à penser.

Il ressort de l'analyse des stratégies utilisées par les femmes candidates et les hommes candidats ce qui suit :

- les femmes n'ont pas été soutenues par les artistes musiciens qui ont une large favorable opinion au sein de la population comparativement aux candidats masculins, notamment celles de Joseph Kabila, de Jean Pierre Bemba, etc. Il en est de même pour les troupes théâtrales qui ont plus milité en faveur des candidatures masculines, pouvoir économique oblige ;
- l'utilisation des affiches a une difficulté majeure ; les finances pour ces candidatures féminines à quelques exceptions près ont éprouvé des difficultés financières et n'ont

pas été à même de couvrir l'ensemble de la circonscription électorale par des affiches ;

- aucun slogan significatif lancé en faveur de quatre femmes qui se sont lancées dans la compétition électorale au niveau présidentiel par rapport aux candidats masculins. L'exemple de « Igwe » pour Jean Pierre Bemba et Joseph Kabila (qui signifie Chef du village), Momemi maki abundaka te, asuanaka té (le caractère non conflictuel du candidat) pour Joseph Kabila, etc. Notons toutefois que quelques slogans ont aussi été lancés en faveur des candidates, notamment l'alternance est une femme pour sauver le Congo en faveur de Wivine N'Landu Kavidi.
- De ces quatre candidates, seule Mme Nzuzi wa Mbombo possède une télévision privée. Ce qui lui a permis de faire passer ses messages et discours politiques sans ambages afin de faire adhérer la population à son projet de société, et s'est présentée comme la mère de la Nation. Justine Mpoyo Kasa-Vubu a accusé tout le monde : les Mobutistes, ses anciens camarades de l'UDPS, les dignitaires de l'AFDL, sauf elle-même. Elle met en demeure le régime qu'elle est supposée servir et croit détecter la présence des « justiciers de tous bords » qui veulent non seulement « salir la mémoire de son père ». L'Eternel faire-valoir, mais aussi à ne pas reconnaître que Joseph Kasa-Vubu est le père de l'indépendance. Les observateurs ont noté un discours peu convainquant dans le chef des candidates par rapport aux candidats hommes.

III. ANALYSE DU SCORE REALISE PAR LES FEMMES CANDIDATES AU SCRUTIN PRESIDENTIEL PAR RAPPORT AUX CANDIDATS MASCULINS

1. De condition d'éligibilité

Le candidat à l'élection présidentielle remplit les conditions suivantes : posséder la nationalité congolaise d'origine, être âgé de 30 ans au moins, jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques, ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale (art. 72 de la constitution de 2006).

Le candidat ou la candidate à l'élection présidentielle fait acte de candidature auprès de la Commission Electorale Indépendante. La déclaration de la candidature comprend :

- une lettre de consentement conforme au modèle fixé par le CEI signée par le ou la candidat(e) ;
- une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exactes » ; quatre photos format passeport ;
- un symbole ou un logo par parti politique ou regroupement politique.

Sont jointes à la déclaration de candidature les pièces suivantes : un certificat de nationalité, un extrait de casier judiciaire en cours de validité, une photocopie de la carte d'électeur, un récépissé du dépôt d'une caution non remboursable de 22.000.000 FC (vingt deux millions de francs congolais équivalent à 50.000 \$ US comptant versés dans le compte du Trésor Public, et la lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou son regroupement politique.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire contre récépissé à la CEI conformément au calendrier fixé par celle-ci (...) Les

réclamations et contestations relatives à la validité d'une candidature sont postées devant la Cour Suprême de Justice dans les quarante-huit heures suivant la publication ou la notification de la décision de la CEI. La Cour Suprême de Justice statue et publie l'arrêt qui est porté à la connaissance de la CEI, notifie au candidat ou à son mandataire.

Il ressort de ces conditions d'éligibilité que toutes les quatre candidates au scrutin présidentiel ont été validées, car remplissant les conditions requises pour ce faire.

2. Du mode de scrutin

Le mode retenu est le scrutin majoritaire à deux tours. L'article 101 de la loi électorale, fondé lui-même sur les articles 70 et 71 de la constitution dispose : « le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours pour un mandat de cinq ans renouvelables une seule fois ».

3. Les candidats

Au total, vingt-huit partis et regroupements politiques ont concouru à cette élection présidentielle. Cinq candidats se sont présentés en indépendants ; ce qui fait un total de trente trois candidats pour un seul siège : « la Présidence de la République ». Dans cette pléthore de candidature, on note quatre femmes dont deux sœurs biologiques Wivine N'Landu Kavidu et Marie Thérèse N'Landu Mpolo comme souligné plus haut. Et ce, sur plus d'une centaine de candidatures reçues en examen à la Cour Suprême de Justice. L'examen rigoureux de ces candidatures nous a permis de déceler cinq types de candidats à la magistrature suprême.

L'on reconnaît ainsi les dignitaires de la deuxième République dirigée par feu le président Mobutu (c'est le cas de Mme Catherine Marthe Nzuzi wa Mbombo, Mme Wivine N'Landu Kavidu et sa jeune sœur Marie Thérèse N'Landu Mpolo), les révolutionnaires « Kabilistes », les opposants (le cas de Mme Justine Mpoyo Kasa-Vubu, les ex. partisans de l'opposition armée et les indépendants ou intellectuels congolais n'ayant pas figuré dans l'un ou l'autre régime. La question était celle de connaître les chances pour les anciens Mobutistes (parmi lesquels il y a trois candidates) eux que l'opinion publique congolaise accuse d'avoir ruiné le pays avec leur maître chanteur feu le Maréchal Mobutu de remporter cette élection. Comment les Kabilistes, eux qu'on accuse d'être la cause de la guerre qui a décimé un quart des Congolais avaient-ils compté se maintenir au pouvoir ? Et les ex-opposants armés avec le sang versé de plus de trois millions de Congolais, le discours qu'ils ont tenu dans leur stratégie de campagne, était-il efficace et convainquant ? Enfin, les intellectuels, eux que l'on a considéré de manière spontanée comme étant des mauvais conseillers auprès des Présidents de la République, qu'avaient-ils prôné par les écrits et parler dans les médias ? (Kabeya 2006 :5)

Dans tous les cas, les anciens Mobutistes (Mme Nzuzi wa Mbombo) n'ont juré que sur l'expérience politique qu'ils détiennent après avoir demeuré longtemps aux côtés de feu Maréchal Mobutu. Tout en reconnaissant les dérapages du système dont ils ont fait partie, ils espéraient rectifier le tir (voir projet de société de Mme Nzuzi wa Mbombo, par exemple).

Les Kabilistes représentés par Joseph Kabila, candidat à sa propre succession, ont vu en lui un grand chef et l'ont considéré comme celui qui a impliqué le pays dans une

dynamique de paix et jouit de ce privilège. Les ex-opposants armés ont juré par les méthodes de la bonne gouvernance (Jean Pierre Bemba, Azarias Ruberwa, etc.). Les intellectuels quant à eux n'ont juré que sur leur formation scientifique et académique. Se prévalant en vrais technocrates, ils s'estiment bien placés pour redresser la situation socioéconomique du pays.

Parmi les candidats Président de la République, six dont trois femmes (Mpyoyo Kasa-Vubu, N'Landu Kavidi et N'Landu Mpolo) sont de la province du Bas-Congo, fief du premier Président de la République à l'indépendance du pays. Quatre candidats du Kasai occidental dont une femme, Nzuzi wa Mbombo, trois candidats de l'Equateur dont un fils biologique du feu Président Mobutu, Monsieur Mobutu Nzanga, cinq candidats de Bandundu, trois candidats du Katanga dont un président sortant Joseph Kabila fils biologique de feu Président Laurent Désiré Kabila, cinq candidats du Kasai Oriental, deux de Nord-Kivu, un du Sud-Kivu et un du Maniema. De tous les candidats, Gizenga Fundji Antoine est le plus âgé : 81 ans ; Nzuzi wa Mbomba est quant à elle la doyenne des femmes candidates (61 ans). Le plus jeune étant Kabila Kabange Joseph (35 ans).

Le tableau unique positionne les femmes candidates de la manière suivante :

Tableau unique: Score réalisé par les femmes aux élections présidentielles de 2006

N°	Nom et Postnom	Voix obtenues	Pour cent	Ordre de mérite
1	MPOYO KASAVUBU Justine	75 065	0,44	18 ^{ème} /33
2	NZUZI WA MBOMBO Catherine	65 188	0,38	20 ^{ème} /33
3	N'LANDU KAVIDI Wivine	54 482	0,32	24 ^{ème} /33
4	N'LANDU MPOLO Marie Thérèse	35 587	0,21	30 ^{ème} /33

Source : Nous-même à partir du résultat général publié par la CEI, entériné par la Cour Suprême de Justice.

Le tableau unique démontre que toutes les femmes candidates au scrutin présidentiel se sont retrouvées avec moins de un pour cent, donc exclues de la course au deuxième tour.

Dans tous les cas, leur positionnement démontre qu'elles ont réussi à mobiliser l'électorat, car n'occupant pas la queue de la liste du scrutin.

4. Examen du résultat du premier tour

Dans son ensemble, le résultat du scrutin présidentiel atteste qu'aucun candidat n'a atteint les 50 pour cent requis pour être élu au premier tour. Ce déficit est essentiellement lié aux difficultés de mobilisation nationale de l'électorat. Aucun candidat n'a eu une base suffisante, ni une assise efficace à l'échelle du pays pour avoir une

majorité nationale. A ce propos, (Léon De Saint Moulin 2007 :335) écrit : « Tous les candidats ont à se préoccuper de ne pas apparaître comme l'homme d'une région ou d'une partie de la République ». Une autre raison de ce déficit est d'ordre géographique qui appelle une incidence financière et logistique pour les candidats à la magistrature suprême en RDC.

Les contre-performances des candidats (et donc pour les partis et regroupements politiques) sont évidemment dues, principalement aussi, à la taille du pays, à l'absence des infrastructures et au volume du corps électoral. Lors d'une élection présidentielle au suffrage universel direct, il faut battre campagne dans un territoire immense d'environ 2 345 409 km² où les voies de communication manquent cruellement, toucher près de vingt-cinq millions d'électeurs potentiels et investir des sommes colossales.

On peut bien admettre, au regard de ces seules données, qu'il y a là, un seuil électoral bien difficile à escalader pour n'importe quel parti, quel que soient la popularité de son programme, le charisme de son candidat ou la ferveur de ses militants.

Compte tenu de l'ampleur de la lutte présidentielle et de la longue durée du pouvoir dictatorial, notamment dans son aspect militariste, il va de soi que l'artisanat politique classique propre à la démocratie soit mis à rude épreuve au Congo.

Pour n'évoquer que la difficulté de battre campagne partout au pays, il faut en effet reconnaître que le cantonnement juridique et physique de l'armée et des services de sécurité ainsi que la neutralité de l'Administration soit indispensables pour une concurrence politique saine.

Quant au résultat selon les partis, il faut noter que pour une circonscription électorale aussi immense que la RDC, les partis qui concourent au suffrage sont confrontés à un réel problème d'implantation. Une des caractéristiques du parti politique évoquée par Lapalombara et Weiner devrait d'être plus opérationnelle. Le parti doit donc être une organisation locale bien établie entretenant des rapports réguliers et variés avec l'échelon national. Au moment de ce scrutin, l'implantation pour la plupart des partis n'était que plus ou moins partiellement réalisée. Les femmes candidates à part Nzuzi wa Mbombo, étaient des responsables des partis moins connus, faiblement implantés, donc ne répondant pas au critérium d'un parti politique national. Quoique connu, le MPR parti de Mme Nzuzi wa Mbombo fait l'objet de conflit de paternité avec le Professeur Vunduawe. Dans ce contexte, le résultat ne peut qu'être médiocre. Les résultats selon les partis dans les différentes entités administratives du pays sont fonction moins de l'appartenance partisane que de la solidarité ethnique ou linguistique.

La participation des électeurs à été tout de même importante : 70,5 pour cent au premier tour. Le taux le plus bas a été enregistré au Kasai Oriental avec 39,2 pour cent au premier tour. Le mot d'ordre de boycott de l'enrôlement des électeurs lancé par l'Union pour la démocratie et le Progrès Social (UDPS), parti de Monsieur Etienne Tshisekedi, lui-même originaire de la province, explique ce taux très bas de participation au Kasai Oriental. La participation dépasse les 75 pour cent au Nord-Kivu et au Katanga, les 80 pour cent à l'Equateur, au Maniema et au Sud-Kivu. Encore une fois, l'effet de l'ethnicité et de la solidarité linguistique se dégage du comportement de l'électeur.

5. Les éléments qui expliquent le score réalisé par les femmes candidates

Les candidates à l'élection présidentielle ont été en quelque sorte dépassées par les événements. En dehors des facteurs qui expliquent le résultat dans son ensemble, d'autres impératifs de l'heure ont influencé le score réalisé.

- La décision pour la plupart des candidates a été prise en retard (à moins de trois mois des présidentielles), car les femmes auraient pu capitaliser leurs multiples électeurs et créer des réseaux efficaces d'influence. Le temps a été court pour que les candidates s'intègrent dans leur nouvel environnement politique et tirer bénéfice du parti qui en soi devrait constituer une machine électorale efficace. Dans tous les cas, l'étendue de la circonscription a exigé des candidates et candidats un investissement plus ancré dans le temps pour assurer leur visibilité, se faire connaître et se faire apprécier.
- Combiner les opérations de débrayage de terrain, des actions de pré-campagne et celles de la campagne exigeaient une performance aussi bien physique, morale que matérielle hors du commun.

En effet, les femmes candidates se sont butées aux réalités de l'environnement social et politique ancré des communautés pauvres qui ont exigé des candidates, comme des candidats des cadeaux que ceux-ci n'étaient pas toujours en mesure d'offrir, parmi ces réalités, il y a :

- la dégradation des infrastructures de base, état des routes en lambeaux, érosion, etc. qui devraient être résolus par les candidats comme gage de bonne volonté, sans par ailleurs aucune garantie d'être élus ;
- les électeurs ont été moins attentifs aux discours et au profil des candidats qu'aux réponses qu'ils pouvaient apporter à leurs problèmes et cela dans l'immédiat (frais d'hospitalisation, prise en charge quant aux frais scolaires et mariage, etc. ;
- les femmes candidates, tout comme les candidats masculins, ont usé de démagogie, de désinformation, d'intoxication voire de manipulation. Mais, elles ont été sous-estimées par leurs challengers (adversaires) hommes que leurs états-majors n'ont été que des repaires d'espoirs et autres troubles fêtes ;
- les femmes candidates ont recruté leur électorat au sein de la masse vulnérable dont elles voulaient se faire avocates. Quoique fidèle, hélas, c'est justement dans cette catégorie que le taux d'analphabètes est le plus élevé et la complication de la liste électorale n'a pas facilité, non plus, l'expression vraie du vote. La sensibilisation par rapport aux attentes est loin d'avoir été suffisante ;
- les femmes candidates n'ont pas su capitaliser une stratégie, l'accompagnement des électeurs aux urnes, encore moins qu'elles n'ont pas su assurer la prise en charge des témoins dans les innombrables bureaux de vote ainsi que leur formation préalable.
- les femmes candidates ont été accusées, à tort ou à raison, d'agir sous les ordres du politique masculin. Comment comprendre que la seule province du Bas-Congo, puisse fournir trois candidates dont deux sœurs biologiques ?
- ces femmes candidates ne sont pas, dans tous les cas, les « meilleures » des élites féminines à raison de leur influence dans la gestion du pouvoir de la deuxième

République qui n'a pas permis l'éclosion de la démocratie et la construction de l'Etat sur le plan social, politique et économique ;

- une autre explication justifiant cette débâcle des candidates féminines est que la fracture entre les femmes leaders, élites et les électrices a été grande et beaucoup de femmes n'ont pas assez « voté femmes ».

6. Expériences symboliques du scrutin présidentiel

Le scrutin présidentiel auquel quatre femmes ont participé, a une grande signification symbolique de part sa valeur historique. Il s'agit des faits historiques majeurs ayant une incidence considérable dans la conscience collective en ce sens qu'il n'y a eu en RDC ni élections pluralistes (surtout ouvertes aux femmes à ce niveau de responsabilité) ni institutions démocratiques depuis plus de quarante ans. En effet, les dernières élections pluralistes remontent à 1965 et ces dernières n'aboutirent pas à l'installation des institutions, car court-circuitées par le putsch du 24 novembre 1965. Toute une génération ne put donc exercer ses droits politiques dans le cadre des libertés individuelles et collectives.

Pour la toute première fois, le Président de la République est élu au suffrage universel direct et ce, selon le mode de scrutin majoritaire à deux tours ; ce qui est d'une grande portée démocratique.

Malgré les quelques irrégularités dont étaient entachées ces élections entre autre : le bourrage des urnes, l'intimidation des candidats et candidates dans certaines provinces considérées, à tort, comme étant la chasse gardée de certains candidats, les violences et voies de faits vis-à-vis des adversaires politiques, etc. Dans tous les cas, ces irrégularités n'ont pas selon la plupart des observateurs nationaux et internationaux, influencé l'issue du scrutin. On a aussi observé quelques cas de manipulation des électeurs par les chefs de certains partis politiques érigés en gourou, menaçant de mort des électeurs récalcitrants.

Dans ce contexte, même si les femmes candidates n'ont eu chacune que moins d'un pour cent, il y a là une leçon à tirer : ces candidates ont suscité de l'estime à l'endroit des femmes, donner matière à réflexion pour la suite du combat des femmes dans un environnement où la parité politique homme-femme est constitutionnalisée.

Une autre expérience vécue est celle de la motivation des électeurs, dictée par des solidarités primaires lesquelles déterminaient le choix des électeurs en fonction des éléments telles que la tribu, l'ethnie, l'appartenance régionale ou linguistique. Les facteurs politiques et idéologiques ont été une autre expérience vécue par les candidats et candidates. Les décisions des électeurs ont été ici guidées beaucoup plus par l'appartenance au parti qu'il s'agisse du boycott, de la participation au vote ou du choix des candidats. Ces facteurs ont d'ailleurs prévalu à la création des alliances. Le Parti Lumumbiste Unifié (PALU), par exemple, a choisi de coaliser avec l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP) suite à l'idéologie Lumumbiste dont se réclament les Kabilistes.

6. Résultat du second tour

Conformément à l'article 101 de la loi électorale et aux articles 70 et 71 de la constitution, le résultat du premier tour a entraîné l'organisation du second tour entre Joseph Kabila et Jean Pierre Bemba ; les quatre femmes candidates avaient déjà été éliminées de la compétition.

En vertu de l'article 71 de la Constitution, ce second tour devrait se tenir dans un délai de quinze jours. Compte tenu des contraintes logistiques et des difficultés liées à l'étendue du pays, il n'était pas possible de se conformer à ce délai supplémentaire auprès de la Cour Suprême de Justice.

La cour a fixé l'organisation du second tour au 29 octobre 2006, soit 44 jours au-delà du délai constitutionnel.

Rendu le 15 novembre 2006 par la Commission Electorale Indépendante et entériné le 27 novembre 2006 par la Cour Suprême de Justice, les résultats du second tour ont crédité Joseph Kabila de 58,05 pour cent contre 41,95 pour cent à Jean Pierre Bemba.

Ces résultats attestent des facteurs ethniques ou de solidarité linguistique qui se dégagent entre les deux candidats. L'est du pays vote massivement pour Kabila, et l'ouest pour Jean Pierre Bemba. Les scores très élevés de Joseph Kabila trouvent une autre explication du fait que ces provinces de l'est viennent à peine de sortir de la guerre grâce à l'effort des concessions du Président sortant, Joseph Kabila.

IV. LES DEFIS A RELEVER ET ATTENTES DES ELECTEURS

La démocratie, c'est, au minimum la possibilité offerte aux citoyens de choisir librement ceux par lesquels ils entendent être gouvernés, un tel choix devant évidemment être fait dans le strict respect des normes et des procédures définies en la matière. Mais la valeur de la décision électorale comme fondement de la légitimité démocratique repose sur deux postulats fondamentaux liés d'ailleurs entre eux ; le premier étant celui de l'égalité formelle des compétiteurs, et le second celui de la libre détermination des électeurs supposés se prononcer toujours de façon autonome et en pleine connaissance de cause. C'est seulement en tenant ces postulats pour acquis que l'on peut déduire que le peuple ne choisit par son vote que ceux pour lesquels il entend être dirigé parce qu'il considère ceux-là comme étant les plus aptes à le faire dans leur intérêt (Gueye 2003 :105).

A mesure qu'elles s'étendent, les sociétés deviennent plus complexes, le nombre de groupes qui les composent tend à augmenter et les « leaders » ou les « élites » susceptibles de les diriger n'en sont que plus nombreux. Ceux-ci sont donc certains de négocier entre eux de manière permanente, de passer des alliances et de former, sur chaque problème des conditions spécifiques.

Les femmes « élites » congolaises bénéficient difficilement de soutien de la société qui estime que la politique est un compartiment réservé exclusivement à « l'homme » et ce en dépit des droits qui leur sont reconnus par les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits politiques des femmes. Le constat est que les femmes n'ont pas su capitaliser leur chance au profit du grand nombre. La question à ce niveau est de savoir pourquoi trop peu de femmes en RDC, ayant flirté avec

la politique n'ont pas su imposer leur image tant à l'opinion nationale qu'à l'extérieur. A quoi attribuer cette absence de charisme et de personnalité ?

Le débat se pose également dans les termes identiques pour les hommes politiques. Pour l'heure, il est honnête de reconnaître que l'émancipation de la femme est une réalité vérifiable en RDC. Quant à la parité, bien que venue de l'Occident développé et industrialisé, celle-ci n'a pas encore convaincu les dirigeants et la population du continent. La preuve est que, même la France socialiste qui avait inscrit dans sa charte d'offrir 30 pour cent de postes politiques aux femmes, n'y était pas parvenue. Il n'en demeure pas moins que l'idéal de la parité reste à atteindre. Un autre défi, c'est le choix des candidates par les partis politiques. Celui-ci doit être un choix judicieux permettant d'aligner les élites capables de faire « l'unanimité » afin d'obtenir les adhésions populaires. Dans tous les cas, les défis sont à identifier au niveau politique social, culturel et même juridique. Quant aux attentes des électeurs, l'organisation du scrutin présidentiel de 2006 en RDC a été présentée comme une solution à la situation catastrophique que connaît le peuple congolais depuis plus de quatre décennies. Ces attentes peuvent se concentrer autour des valeurs cardinales et les orientations fondamentales ci-après :

- une République Démocratique du Congo en paix avec elle-même dans un Etat de droit retrouvé sans discrimination homme femme ;
- un contexte sous régional pacifié et favorable à l'intégration économique ;
- une pauvreté au visage féminin en voie d'éradication ;
- un renouvellement de la classe politique composée des femmes et des hommes soucieux des intérêts du peuple, capables et disposés à rendre des comptes, donc de véritables élites ;
- une unité nationale et une intégrité territoriale consolidée ;
- une population ayant accès aux services sociaux de base : éducation, santé, hygiène et assainissement et eau potable ;
- des institutions fondées sur une gestion transparente et décentralisée des pouvoirs des ressources ; etc.

QUE CONCLURE ?

Les élections de 2006 ont accordé aux femmes congolaises la possibilité de participer au scrutin présidentiel du mois de juillet de la même année. Cette expérience politique des femmes candidates dans la compétition électorale au plus haut sommet de l'Etat, est l'aboutissement d'une longue transition qui a pour finalité majeure la mise en place d'un pouvoir légitime démocratique qui crée un leadership à même de réorganiser l'Etat. La construction d'une société égalitaire respectueuse de la démocratie et de l'Etat de droit au regard des conventions et lois en la matière a des exigences. Car, il est de plus en plus reconnu que l'avènement d'une paix durable et d'une prospérité nationale dans le pays, relèvent des institutions démocratiques représentatives de toutes les catégories sociales de la société : hommes et femmes, minorité et majorité, etc.

Cette réflexion a tenté d'apporter quelques réponses au sujet des facteurs de participation des femmes candidates au niveau présidentiel, leurs couches sociopolitiques par l'analyse de leur parcours, les stratégies utilisées afin de mobiliser l'électorat, les contraintes liées au contexte électoral dans l'environnement sociopolitique et le pourquoi du faible score réalisé par les femmes. Ce qui constitue une matière à réflexion pour les différents regroupements sociopolitiques féminins. Car, quoique représentant un taux de participation de 52 pour cent, le principe « femmes votez femmes » n'a pas réussi. Aucune de ces femmes candidates n'a franchie un pour cent ; toutes ont eu moins d'un pour cent et donc éliminées de la compétition du deuxième tour.

Pour ce faire, les femmes congolaises doivent se montrer pugnace dans leur combat pour accéder au sommet de la pyramide politique, de se forger un profil valable, de combattre leur ignorance et s'impliquer elles-mêmes individuellement, dans l'action politique plutôt que d'attendre de récolter ce qu'elles n'avaient pas semé.

Les femmes congolaises doivent prendre conscience de leur potentialités en tant qu'électrices, candidates, observatrices et « ne plus rouler » pour les hommes. Cette attitude est de nature à les discréditer dans l'environnement politique. Les élites féminines ne doivent pas seulement se battre pour retrouver des textes légaux qui leur permettent d'accéder à des postes de commandement, mais elles doivent aussi chercher à comprendre le sens des textes qui régissent le pays. Il ne s'agit point, qu'on ne s'y trompe pas, d'offrir aux femmes un cadeau des concessions ou de leur accorder des primes de victimes. C'est l'impression que l'on a pu avoir lorsqu'il s'agissait d'arrêter la réglementation pour la tenue des élections au pays. Les femmes ont soutenu le principe de « listes bloquées et zébrées » (aligner sur une liste commune bloquée, en alternant les candidats hommes et les candidates femmes, la finalité tient en ce que les partis politiques auront désigné et fait élire autant d'hommes que de femmes). Dans tous les cas, hommes-femmes doivent prendre conscience de l'impératif de l'heure et conscientiser, mobiliser la population à voter utile, c'est-à-dire à base du choix de programme de société des candidats et effacer l'image des femmes « élites » et « leaders » politiques de temps dictatoriaux considérées comme figurantes, simples applaudisseuses, propagandistes ou des favorites. Ce qui va sûrement améliorer leur score lors des élections de 2011.

REFERENCES

1. Alcaud, D. et Bouvot, L., 2004 (sous la dir), Dictionnaire des sciences politiques et sociales, Paris, Dalloz.
 2. Bolie, M., 1996, Evaluation de l'état d'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme au Zaïre, Ministère de la Santé Publique et Famille, Kinshasa.
 3. Busino, G., 1992, cité par Martin, D., Metz Ger et Pierre, P., Les métamorphoses du monde, Sociologie de la mondialisation, Paris, Seuil.
 4. Cayrol, R., 1991, Les médias, presse écrite, radio et télévision, Paris, PUF.
 5. Coquevery, V., 1991, « L'émergence des femmes politiques au Nigeria », Politique africaine, n° 42, pp. 126, 130.
 6. Debove, R. et Rey, A. (sous la dir.), 1967, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris.
 7. Druker, P., 2000, A propos du management, Paris, Nouveaux Horizons.
 8. Esclin, M. cité par Yoka, L., 1999, Théâtre populaire kinoïse : impact et mode de gestion, INA, inédit.
 9. Gueye, s.p., 2003, Du bon usage de la démocratie en Afrique, contribution à une éthique et à une pédagogie du pluralisme, Dakar, NEAS.
 10. KABEYA, B., 2006, « Qui dirigera la RDC après le 30 juillet 2006 », L'avenir, Revue des jeunes, n° 67, p. 5.
 11. Kale, A.M., s.d., « Les femmes et la politique dans la société congolaise traditionnelle : de l'ascension à la perte de son pouvoir », Magazine de la MONUC, n° 12, p. 6.
 12. Kapanga, M., Petit dictionnaire sur les élections, Kinshasa, 3^e édition.
 13. Longchamp, A., 2001, « Droit des femmes : hantise de l'homme », n° 34, pp. 222-226.
 14. Manduakila, M., 2006, Le temps efface les idées, Forum Des As, n° 2645, juillet, 12 p.
 15. Omasombo, J. et Kennese, E., 2006, Biographies des acteurs de la transition, Tervuren (Belgique), MRAC.
 16. Pareto, V., 1988, cité par Encyclopéa universalis.
 17. Notes des Nations Unies pour l'orateur, 1995, la Promotion de la femme.
-

Notes fin de page

1. L'expression "plafond de verre" (glass ceiling en anglais) a été créée dans les années 70 aux USA, elle fait allusion aux nombreux obstacles liés aux préjugés psychologiques et organisationnels qui entravent l'accès et la progression des femmes vers les hautes fonctions de direction.
2. Rapport de la 4^{ème} conférence internationale sur les femmes à Beijing du 04 au 15 septembre 1995.